

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-62-127

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 15 décembre 2025 le *Règlement numéro VM-62-127 modifiant le règlement numéro VM-62 relatif à la gestion du stationnement des galeries du Vieux Port – 750, avenue du Phare Ouest.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce dix-septième (17^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière adjointe,

M^e Maude Gosselin-Bouffard
Avocate